



Tiers payant



Lorsque vous bénéficiez du tiers payant, votre mutuelle avance l'argent à votre place.



Agissons sur les dépenses de santé

Cela ne signifie pas que vos soins ne coûtent rien !

- ⚙️ Respectez la prescription de votre médecin et les recommandations de votre pharmacien.
- ⚙️ Vérifiez les dates limites d'utilisation et ramenez les médicaments inutilisés ou périmés à votre pharmacien.